

Mémoire sur la révision de la loi électorale du Québec

présenté par le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM)

**à la Commission spéciale sur la révision de la loi électorale de
l'Assemblée Nationale du Québec
9 décembre 2005**

Introduction

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) est une table de concertation créée en 2000 afin que les besoins des jeunes âgés de 12 à 30 ans soient pris en compte dans le développement social, économique et culturel de la région. Il coordonne des projets et défend les intérêts de ses membres, qui proviennent des milieux étudiant, socio-économique et communautaire, des arts et de la culture ainsi que des sports et loisirs. À chaque année, ses 26 membres sont élus démocratiquement par plus de 150 délégués lors de l'Événement régional jeunesse.

De par son existence et son fonctionnement même, le Forum jeunesse de l'île de Montréal, comme les autres Forums jeunesse régionaux du Québec, favorise l'éducation à la citoyenneté en impliquant les jeunes dans le développement de leur région. Ces jeunes s'engagent dans les lieux de décision et de pouvoir; ils mettent sur pied et financent de nombreux projets.

Actif depuis plusieurs années dans le débat sur la réforme des institutions démocratiques, le FJÎM avait notamment déposé un mémoire aux États généraux tenus en 2002-03. Maintenant que cette grande consultation est derrière nous, et malgré l'attente un peu longue, le gouvernement du Québec ose enfin entamer un processus législatif de réforme. Il était donc fondamental, pour les jeunes montréalais réunis au sein du FJÎM, de participer à cette étape cruciale de l'évolution de notre démocratie.

Dans ce texte, le Forum jeunesse souhaite tout d'abord réintroduire un aspect de sa réflexion passée dont l'avant-projet de loi ne tient malheureusement pas compte. En second lieu, il commentera quelques éléments de réforme issus de l'avant-projet de loi, à l'aune des propositions faites au moment des États généraux. S'il est invité à participer à une séance de la consultation publique menée par la Commission spéciale, le FJÎM entend bien réagir de manière encore plus détaillée au contenu de l'avant-projet de loi.

Entre temps, les membres du Forum jeunesse joueront le rôle auquel on peut s'attendre d'eux, en mobilisant les organismes dont ils font partie ainsi que les jeunes de tous les milieux afin que la voix de la jeunesse montréalaise se fasse entendre au cours de la consultation. L'occasion qui nous est offerte aujourd'hui doit être saisie, parce que les citoyens n'auront peut-être pas toujours la chance de repenser la démocratie.

Une démocratie qui doit donner une place aux jeunes !

Il nous paraît essentiel, avant même de commenter les nombreuses questions soumises à la population au cours de cette consultation sur l'avant-projet de loi présentement sur la table, de revenir sur un enjeu qui aurait mérité d'être intégré au processus de réflexion du gouvernement.

Quelle place veut-on réserver aux jeunes dans notre système démocratique ? Nous croyons qu'il est essentiel de se poser aussi la question pour cette partie importante de la population qui représente la relève. Comment mieux politiser les jeunes, comment les inciter à participer plus activement et comment adapter notre vie démocratique à leurs besoins sont trois questions qui auraient dues, entre autres, alimenter la réflexion publique sur l'avenir des institutions démocratiques.

Politiser les jeunes : un enjeu majeur pour la démocratie québécoise

De nombreuses études révèlent que la participation électorale des jeunes de moins de 30 ans est constamment en baisse, qu'il y a peu de jeunes parmi les élus des différents paliers gouvernementaux et que les jeunes sont très peu présents dans les instances décisionnelles des diverses associations et divers organismes de la société civile. Les études sur la participation électorale révèlent plus précisément que l'essentiel de la baisse du taux de participation aux élections générales depuis le début des années 90 est imputable au fait que les nouvelles générations votent moins que celles qui les ont précédé, au même âge (Blais, Gidengil et al. 2005). Pour que la légitimité globale de notre système démocratique ne soit pas remise en cause au cours des prochaines décennies, il faut donc renverser cette tendance générationnelle.

Travailler à conscientiser et à responsabiliser les jeunes politiquement, c'est aussi travailler à politiser toute une population en devenir. Nous devons ouvrir un important chantier et exiger que tous s'y attellent, car il s'agit du premier pas à franchir pour reconstruire notre démocratie. Les modèles d'actions, d'initiatives et de réussites en vue d'une meilleure politisation de la population sont nombreux. Le milieu communautaire en regorge, tout comme le milieu de l'éducation. À nos yeux, il y a là une richesse à explorer, à développer et à utiliser pour en arriver véritablement à la « révolution démocratique » depuis longtemps appelée par les partisans de la réforme du mode de scrutin.

L'éducation à la citoyenneté

Dans ce chantier démocratique, l'école aura un rôle essentiel à jouer. Comment se fait-il qu'une société comme la nôtre n'ait pas encore développé une véritable formation citoyenne, permettant à tous, dès l'école secondaire, de comprendre les institutions et les pratiques politiques du Québec ? Donnons aux jeunes les outils pour bien comprendre les enjeux qui animent leur société, ils seront alors à même de s'intégrer à la dynamique politique et d'y jouer leur rôle.

Par le biais de l'implication au sein de leur milieu de vie, les jeunes peuvent faire l'apprentissage des mécanismes de la démocratie, développer leur autonomie, confronter leurs idées, discuter de ce qui les concernent et surtout, prendre des décisions. La compréhension du rôle de citoyen et de ses responsabilités n'est pas

innée chez l'enfant. Non seulement l'école doit-elle lui offrir une formation adéquate à cet égard, mais elle doit également lui donner accès à des lieux et des ressources d'implication citoyenne.

La part démographique décroissante que représentent les jeunes dans la société explique en partie leur sous-représentation au sein des lieux de pouvoir. L'avènement d'un déclin démographique appréhendé doit être pris en compte dans la réforme des institutions démocratiques. Tous les acteurs de la société ont des efforts particuliers à faire pour favoriser l'insertion des jeunes dans les lieux décisionnels afin qu'ils puissent s'exprimer, participer au développement de la collectivité et être initiés à l'exercice de la citoyenneté. Les jeunes, dynamiques et innovateurs, sont porteurs de changement et il est important de miser sur leur intégration dans les sphères d'action de la vie adulte.

Par ailleurs, la condition socio-économique de beaucoup de jeunes est inquiétante et elle devient un obstacle additionnel à leur implication sociale et politique. Souvent, les personnes issues des minorités visibles et de l'immigration, les jeunes femmes monoparentales, les jeunes peu scolarisés ou décrocheurs se trouvent isolés des sphères de l'implication citoyenne, et peuvent sombrer dans le décrochage social. Ces constats commandent une attention particulière de la part des autorités publiques. Cela doit commencer à l'école où une culture de la participation démocratique doit s'enraciner et se généraliser.

À l'école comme à l'extérieur de celle-ci, il faut préparer une relève pour demain et façonner une société de plus en plus inclusive. La valorisation de la participation des jeunes et le développement de leurs compétences civiques les inciteront à s'intéresser aux questions politiques et sociales qui ont cours dans leur communauté, et plus largement, les encourageront à contribuer pleinement au développement social, économique et culturel du Québec. Cette contribution citoyenne se manifestera à travers leurs pratiques démocratiques, c'est-à-dire par l'exercice du droit de vote, l'engagement dans leur milieu, l'affermissement de leur esprit critique et, de façon générale, par leur volonté de changer le monde.

Sans ce que cela ait un lien direct avec l'éducation à la citoyenneté, ramenons finalement la réflexion vers le problème de la lecture. De nombreux chercheurs (dont Milner, 2003 et 2005) ont démontré que le niveau de pratique de la lecture et, incidemment, la connaissance de l'actualité, avait une influence majeure sur la participation politique et citoyenne. Envisageons donc de doter le Québec d'une véritable politique de la lecture, afin de permettre aux milliers de jeunes qui entrent dans la vie adulte, en tant qu'analphabète fonctionnel, de sortir de leur isolement.

L'information et la sensibilisation des électeurs

L'État québécois a déjà développé une série d'outils intéressants pour améliorer l'information dont disposent les électeurs. L'exemple le plus frappant est sûrement le feuillet d'information ayant été distribué à tous les québécois lors du référendum de 1995. Un feuillet éducatif qui a permis à plusieurs personnes de mieux s'approprier les connaissances nécessaires à une prise de décision éclairée le jour du vote. Il faudrait améliorer nos outils actuels et en généraliser la diffusion.

Les éléments de réforme dans l'avant-projet de loi

La crise de la représentation, le manque de confiance en nos élites politiques et les distorsions vécues lors des élections nous montrent qu'il est urgent de donner un coup de barre à ce mode de scrutin qui introduit une grave fracture entre la société civile et ses représentants politiques. Lors des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, un consensus assez large a pu se former autour de ces constats et conduire à une réforme nécessaire du mode de scrutin. Mais dès ce moment, et encore plus aujourd'hui alors qu'une ébauche de législation gouvernementale est sur la table, des positions divergentes s'entrechoquent sur les solutions applicables.

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal, lors de ses représentations passées, insistait sur trois principes fondamentaux devant guider la réforme :

- L'atteinte d'une proportionnalité plus grande entre l'expression du vote populaire et le nombre de représentants élus pour chaque parti : Nous suggérons à cet effet l'adoption d'un scrutin mixte où environ 60 % des députés seraient élus sur une base territoriale et 40 % sur une base proportionnelle au vote populaire (ex : 75/50).
- L'atteinte d'une parité dans la représentation entre les hommes et les femmes : Nous suggérons à cet effet l'utilisation, pour le vote proportionnel, de listes constituées afin de respecter cette parité.
- Le rattrapage progressif du retard dans la représentation des minorités ethnoculturelles et des jeunes au sein des élus.

L'avant-projet de loi, dans certains de ses aspects, ne répond pas adéquatement à ces principes qui sont pour nous incontournables. Certes, il introduit une forme de proportionnalité dans le vote. Il limite par contre la correction apportée au système actuel parce que la proportionnalité ne s'applique que pour des districts électoraux régionaux. Le mode de scrutin ne respectera fidèlement la volonté populaire que lorsqu'un système proportionnel national (une liste nationale) pourra corriger le déséquilibre introduit par la composition démographique inégale des circonscriptions territoriales. C'est uniquement par un tel changement que la diversité idéologique québécoise pourra s'exprimer au sein même de l'Assemblée nationale.

Sur la question de la parité sexuelle, l'avant-projet de loi rate complètement la cible. Il introduit des incitatifs financiers liés à la proportion de femmes choisies au sein des équipes de candidats (et non des élus) des partis politiques pour chaque élection. Ainsi, l'objectif visé par le gouvernement avec cette mesure n'est même pas l'atteinte de la parité, mais bien plutôt l'incitation à l'équité. On peut même croire que l'introduction d'incitatifs financiers aura pour effet de motiver les partis politiques à choisir exclusivement des candidates féminines dans des circonscriptions perdues d'avance, uniquement dans le but d'obtenir un financement public supplémentaire. Le FJÎM croit en fait que de telles mesures ne permettront jamais d'atteindre une parité effective, mais qu'elles cherchent simplement à souligner les moindres efforts d'équité des partis politiques. Notons que la même conclusion s'applique à l'égard de la proposition gouvernementale concernant les incitatifs financiers pour les candidats issus des minorités ethnoculturelles.

Enfin, en ce qui concerne les jeunes, il y a tout simplement absence de proposition dans l'avant-projet de loi. Nous le répéterons encore une fois : Le Québec n'a plus les moyens, ni démographiques, ni financiers, de laisser ses jeunes s'isoler à l'extérieur du processus démocratique. Les réformes de nos institutions devront en tenir compte un jour, car c'est de notre avenir qu'il s'agit. Nous attendons donc du gouvernement qu'il intègre à la loi électorale des mécanismes permettant de favoriser la représentation des jeunes au sein des instances décisionnelles, en particulier par le biais de la réforme du mode de scrutin.

Conclusion

Le Forum jeunesse de l'île de Montréal a décidé, pour l'instant, de se limiter à une réaction générale au contenu de l'avant-projet de loi qui nous est présenté. Il souhaitait ainsi rappeler les principes ayant depuis longtemps animé ses prises de position en ce qui concerne l'avenir des institutions démocratiques québécoises. La politisation des jeunes générations et leur place dans l'arène démocratique sont les grands oublis du projet gouvernemental actuel, et nous croyons qu'il n'est pas trop tard pour le souligner.

De plus, les assises sur lesquelles les propositions de réforme du mode de scrutin sont construites semblent bien fragiles. Les objectifs et les valeurs qui animent la consultation actuelle ne sont intégrés pleinement à la mécanique électorale qu'on nous propose, comme si le courage de reconnaître les problèmes réels de nos institutions ne s'était pas transmis au projet qui doit normalement y apporter des solutions justes et pragmatiques. Néanmoins, le débat ne fait encore que commencer, et nous y serons jusqu'au bout !